

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Bouches-du-Rhône

7 rue Francis Davso
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près
la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
25 Rue SYLVABELLE – 13 006 MARSEILLE

Ce rapport contient 40 pages.

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

7 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n°03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité des Bouches-du-Rhône

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

7 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

Récépissé de déclaration n°03.638 du 12 juillet 1958

à la préfecture des Bouches du Rhône

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres du Comité,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité départemental des Bouches du Rhône de la Ligue Nationale Contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

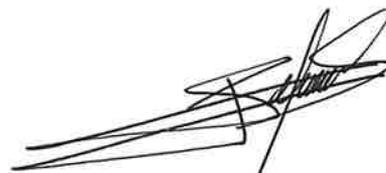
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 25 Avril 2024



AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près
la Cour d'appel d'Aix-en-Provence*

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

25 Rue Sylvabelle

13006 Marseille

Siret : 442 724 704 00030

Brut

Amortissements &
Provisions

Net

Exercice au
31/12/2022BILAN ACTIF
Exercice au 31/12/2023

	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 440.00	(4 440.00)		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 440.00	(4 440.00)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 619 871.67	(332 784.17)	1 287 087.50	1 351 158.72
Terrains				
Constructions	1 456 435.09	(191 369.14)	1 265 065.95	1 323 482.29
Install. techniques, matériel et outillage industriels	1 944.03	(1 376.83)	567.20	910.96
Autres immobilisations corporelles	161 492.55	(140 038.20)	21 454.35	26 765.47
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	53 852.00		53 852.00	52 814.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	53 202.00		53 202.00	52 164.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	650.00		650.00	650.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	1 678 163.67	(337 224.17)	1 340 939.50	1 403 972.72
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	217 556.80		217 556.80	204 500.16
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	217 556.80		217 556.80	204 500.16
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	4 464 405.52		4 464 405.52	4 293 651.19
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 464 405.52		4 464 405.52	4 293 651.19
Charges constatées d'avance	80.00		80.00	5 523.21
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	4 682 042.32		4 682 042.32	4 503 674.56
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 360 205.99	(337 224.17)	6 022 981.82	5 907 647.28
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

25 Rue Sylvabelle

13006 Marseille

Siret : 442 724 704 00030

BILAN PASSIF

Exercice au
31/12/2023Exercice au
31/12/2022

Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	2 986 763.13	2 986 763.13
Réserves statutaires ou contractuelles	1 400 000.36	1 400 000.36
Réserves pour projet de l'entité	1 586 762.77	1 586 762.77
Autres réserves		
Report à nouveau	2 446 522.21	2 525 036.80
Excédent ou déficit de l'exercice	15 579.13	(78 514.59)
Situation nette (sous total)	5 448 864.47	5 433 285.34
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement	13 312.46	14 791.95
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	5 462 176.93	5 448 077.29
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques	24 000.00	
Provisions pour charges	27 042.00	23 824.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	51 042.00	23 824.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	509 762.89	435 745.99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 456.93	164 619.53
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	54 057.14	46 929.35
Dettes fiscales	19 655.63	10 781.76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	240 593.19	213 415.35
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	509 762.89	435 745.99
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 022 981.82	5 907 647.28

AUDITA

COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE

25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille

12/03/2024 - 11:53

Page 3

COMPTE DE RESULTAT

Siret : 442 724 704 00030

31/12/2022

VARIATION

%

12 Mois

12 Mois

Cotisations	82 848.00	87 576.00	(4 728.00)	-5.40 %
Ventes de biens et services	12 778.06	56 055.15	(43 277.09)	-77.20 %
Ventes de biens	490.00	580.00	(90.00)	-15.52 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	12 288.06	55 475.15	(43 187.09)	-77.85 %
dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	178 176.00	132 030.00	46 146.00	34.95 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	977 201.10	923 074.48	54 126.62	5.86 %
Dons manuels	976 746.10	923 074.48	53 671.62	5.81 %
Mécénats	-155.00		-155.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	314 002.74	528 150.86	(214 148.12)	-40.55 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	24 789.84	19 377.42	5 412.42	27.93 %
Utilisations des fonds dédiés		15 000.00	(15 000.00)	
Autres produits	0.30		0.30	
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 589 796.04	1 761 263.91	(171 467.87)	-9.74 %
Achats de marchandises	2 156.28	976.78	1 179.50	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	490 956.17	527 620.86	(36 664.69)	-6.95 %
Aides financières	522 468.26	778 504.94	(256 036.68)	-32.89 %
Impôts, taxes et versements assimilés	21 340.11	16 404.99	4 935.12	30.08 %
Salaires et traitements	269 778.82	244 367.99	25 410.83	10.40 %
Charges sociales	113 220.85	104 813.25	8 407.60	8.02 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	119 110.54	99 002.23	20 108.31	20.31 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	74 791.48	70 809.41	3 982.07	5.62 %
CHARGES D'EXPLOITATION	1 613 822.51	1 842 500.45	(228 677.94)	-12.41 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(24 026.47)	(81 236.54)	57 210.07	-70.42 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis		514.46	(514.46)	
Autres intérêts et produits assimilés	50 133.74	2 360.80	47 772.94	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	50 133.74	2 875.26	-47 258.48	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	50 133.74	2 875.26	47 258.48	

AUDITA

COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE

25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille

12/03/2024 - 11:53

Page 4

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Siret : 442 724 704 00030

31/12/2023

31/12/2022

12 Mois

12 Mois

VARIATION

%

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	26 107.27	(78 361.28)		104 468.55
Sur opérations de gestion	1 929.29	394.02		1 535.27
Sur opérations en capital	1 479.49	2 984.64		(1 505.15) -50.43 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 408.78	3 378.66		30.12 0.89 %
Sur opérations de gestion	2 154.11	2 965.38		(811.27) -27.36 %
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 154.11	2 965.38		(811.27) -27.36 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 254.67	413.28		841.39
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	11 782.81	566.59		11 216.22
TOTAL DES PRODUITS	1 643 338.56	1 767 517.83		(124 179.27) -7.03 %
TOTAL DES CHARGES	1 627 759.43	1 846 032.42		(218 272.99) -11.82 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	15 579.13	(78 514.59)		94 093.72
Dons en nature	8 488.75	25 870.01		(17 381.26) -67.19 %
Prestations en nature	12 396.67	34 952.42		(22 555.75) -64.53 %
Bénévolat	42 163.20	40 338.00		1 825.20 4.52 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	63 048.62	101 160.43		(38 111.81) -37.67 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	8 488.75	25 870.01		(17 381.26) -67.19 %
Prestations en nature	12 396.67	34 952.42		(22 555.75) -64.53 %
Personnel bénévole	42 163.20	40 338.00		1 825.20 4.52 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	63 048.62	101 160.43		(38 111.81) -37.67 %
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficaces la lutte contre le cancer.

AUDITA
25 Rue de la Vierge
13006 Marseille
Site : 442 724 704 00030

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

L'année 2023, nous confirmer que notre installation au centre-ville et le dynamisme de nos équipes, nous a permis de développer nos actions en faveur des malades, au-delà de nos prévisions les plus optimistes. A titre d'exemple, en septembre 2023, nous recevions dans nos installations 445 malades venues profiter de nos diverses activités, en février 2024, nous en recevions 598.

La confirmation également que notre gala de fin d'année est un fait marquant dans la vie marseillaise, par la qualité de ses prestations et son résultat financier Nos ambitions en 2024 sont encore plus grandes.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 440			4 440
Immobilisations corporelles	1 615 874	3 997		1 619 871
Immobilisations financières	52 814	1 038		53 852
Total	1 673 128	5 035	0	1 678 163

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	3 997	0
→ 218310	2 988	
→ 218410	1 009	
Immobilisations financières	1 038	0
→ 261800	1 038	
→ ...		
Total	5 035	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	4 440			4 440
Amort.Immobilisations corporelles	264 716	68 068		332 784
Amort.Immobilisations financières				0
Total	269 156	68 068	0	337 224

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	52 164			52 164
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières	650	1 038		1 688
Total	52 814	1 038	0	53 852

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

Néant

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	53 852		53 852
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	217 557	217 557	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	80	80	
Total	271 489	217 637	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Néant

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	661 095	
Livrets et comptes épargne	2 717 459	
Comptes à terme	1 000 000	49 095
Valeurs à l'encaissement	85 851	
Total	4 464 406	49 095

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→ PAR verre		25 479
→		1 755
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons à recevoir du BN (451211)	78 398	80 623
→ Prélèvements automatiques (4518)	6 715	6 004
→ Divers produits à recevoir (468710)	20 355	
→ Autres produits à recevoir du BN (468801)	9 258	
→		
→		
Disponibilités		
Total	114 725	113 861

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Maintenance entretien	80	116
Assurances		3 692
Charges de copropriété		767
Publications		948
Total	80	5 523

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	1 400 000							1 400 000
→ Fonds de réserve générale	1 586 763							1 586 763
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	2 525 036	-78 515						2 446 521
Excédent ou déficit de l'exercice	-78 515				15 579			15 579
Subventions d'investissement	14 792					1 479		13 313
Provisions réglementées								
Total	5 448 076	-78 515	0	0	15 579	1 479	0	5 462 176

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques		24 000		24 000
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	23 824	27 042	23 824	27 042
→				
Total	23 824	51 042	23 824	51 042

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 457	195 457		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	73 713	73 713		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	240 593	240 593		
Produits constatés d'avance		0		
Total	509 763	0	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	16 934	10 782
→ Impôt sur les sociétés	11 782	567
→ Taxe sur les salaires	3 040	5 698
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 112	1 862
→ Etat charges à payer		2 655
Dettes sociales :	47 574	46 929
→ Urssaf/ Pôle emploi	16 947	11 508
→ Caisse de retraite	5 423	4 519
→ Caisse de prévoyance	3 114	2 454
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	2 112	3 253
→ Dettes congés à payer	17 256	17 360
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer		7 835
→ Prélèvement à la source	2 721	
Total	64 508	57 711

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	51 200	131 702
→ FNP - Factures non parvenues (4081)	20 814	22 709
→ FNP - Factures non parvenues BN (4082)	30 386	108 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	265 913	221 995
Charges à payer recherche et hopitaux (4684, 468631)	238 639	196 800
Dettes sociales (CP et CS/CP) (4282, 4382)	25 320	25 195
Charges à payer autres (4685)	1 954	
Total	317 113	353 697

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE	013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	1 119 834,65	1 021 811,58	1 289 987,11	1 260 606,03
	1.1 Réalisées en France	1 119 834,65	1 021 811,58	1 289 987,11	1 260 606,03
	1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	704 426,39	606 403,32	612 282,17	597 852,03
	1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	415 408,26	415 408,26	677 704,94	662 754,00
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
	1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	254 333,59	254 161,59	331 951,19	311 794,19
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	254 273,59	254 101,59	331 281,10	311 124,10
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	60,00	60,00	670,09	670,09
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	195 566,38	166 553,11	199 703,53	100 598,15
	3.1 Frais d'information et de communication	38 197,23	38 197,23	50 650,15	50 650,15
	3.2 Frais de fonctionnement	143 246,82	114 742,18	134 125,44	34 015,16
	3.3 Autres charges	14 122,33	13 613,70	14 927,94	15 932,84
4.	EXCITATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	46 242,00	46 242,00	23 824,00	23 824,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	11 782,81		566,59	
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		1 627 759,41	1 488 768,28	1 846 032,42	1 696 822,37
EXCÉDENT OU DÉFICIT		15 579,13		-78 514,55	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 700,00	2 700,00		
	Réalisées en France	2 700,00	2 700,00		
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	18 185,42	18 185,42	60 822,43	60 822,43
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	42 163,20	42 163,20	40 338,00	40 338,00
TOTAL		63 048,62	63 048,62	101 160,43	101 160,43

LA LIQUE	013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 436 791,82	-1 436 791,82	-1 580 664,81	-1 580 664,81
	1.1 Cotisations sans contrepartie	-82 848,00	-82 848,00	-87 576,00	-87 576,00
	1.2 Dons, legs et mécénat	-977 201,10	-977 201,10	-923 074,48	-923 074,48
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-376 742,72	-376 742,72	-570 014,33	-570 014,33
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-4 546,74		-20 997,02	
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-172,00		-17 066,94	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-4 374,74		-3 930,08	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-178 176,00		-132 030,00	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-23 824,00	-23 824,00	-18 826,00	-18 826,00
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			-15 000,00	
TOTAL		-1 643 338,56	-1 460 615,82	-1 767 517,83	-1 599 490,81

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-63 048,62	-63 048,62	-101 160,43	-101 160,43
	Bénévolat	-42 163,20	-42 163,20	-40 338,00	-40 338,00
	Prestations en nature	-12 396,67	-12 396,67	-34 952,42	-34 952,42
	Dons en nature	-8 488,75	-8 488,75	-25 870,01	-25 870,01
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
TOTAL		-63 048,62	-63 048,62	-101 160,43	-101 160,43

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Ventes et prestations	490	580
→ Activité de récupération	12 288	55 475
→ Produits financiers	50 134	2 875
→ QP issues d'autres entités (du siège)	313 831	511 084
Total	376 743	570 014

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Produits exceptionnels	3 409	3 379
→ Transfert de charges	966	551
→ Contributions financières autres	172	17 067
Total	4 547	20 997

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

AUDITA
 25 Rue Sylvabelle
 13006 Marseille
 Stratégie d'audit
 04 92 724 704 00030

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la manière suivante : 20 % au fonctionnement, 20 % à la recherche, 30 % aux malades et 30 % à la prévention et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 22 septembre 2022

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Locations	8 920	1 210	2 234	12 364
Assurance	2 396		1 608	4 004
Electricité et eau	6 902		1 726	8 628
Téléphone	7 024	40	1 766	8 830
Affranchissement	15 117	56 774	3 783	75 673
Autres (à préciser)				0
Total	40 359	58 024	11 116	109 498

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	73 299	64 299
Actions d'information, de prévention et de dépistage	73 299	64 299
Actions de formation		9 209
Actions de recherche	66 716	63 224
Actions de société et politique de santé	11 502	
Frais d'appel aux dons et legs	76 656	74 235
Frais de fonctionnement (dont communication)	81 528	73 916
Total	383 000	349 182

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	325 284	301 145
Actions d'information, prévention, dépistage	209 780	141 749
Actions de formation	16 068	16 176
Actions de recherche	138 331	141 201
Actions autres	14 963	12 012
Total	704 426	612 283
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage	0	16 910
Actions de formation		
Actions de recherche	415 408	660 795
Actions autres		
Total	415 408	677 705

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;

- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'expérimentation, d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704
N° : 00030

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	38 197	50 650
Frais de gestion	118 538	111 532
Impôts et taxes	4 515	3 475
Cotisation statutaire	20 194	19 119
Dotations aux amortissements	13 614	15 036
Charges exceptionnelles	509	-110
Charges financières		2
Total	195 566	199 704

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	42 163	40 338
Prestation	Tarif négocié	12 397	34 952
Autres (à préciser)		8 489	25 870
	Total	63 049	101 160

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 153						4				2 156
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	255 278				160 743	60	74 875				490 956
Aides financières	107 060	415 408									522 468
Impôts, taxes et versement assimilés	14 161				2 664		4 515				21 340
Salaires et traitements	158 615				54 098		57 067				269 779
Charges sociales	66 201				22 558		24 461				113 221
Dotations aux amortissements et dépréciations	59 255						13 614	46 242			119 111
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	40 387				14 210		20 194				74 791
Charges financières											0
Charges exceptionnelles	1 316						838				2 154
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									11 783		11 783
TOTAL	704 426	415 408	0	0	254 274	60	195 566	46 242	11 783	0	1 627 759

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					0
Mises à disposition gratuite de biens			8 489		8 489
Prestations de services	2 700		9 697		12 397
Personnel bénévole				42 163	42 163
TOTAL	2 700	0	18 185	42 163	63 049

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

AUDITA
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	6 000
Autres missions	
Total	6 000

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Régularisation comptes de tiers	1 929
→ QP subvention virée au compte de résultat	1 479
→ ...	
→ ...	
Total	3 409
Charges exceptionnelles	
→ Régularisation comptes de tiers	2 154
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	2 154

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		1 021 811,58	1 260 606,03
1.1 Réalisées en France		1 021 811,58	1 260 606,03
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		606 403,32	597 852,03
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		273 527,60	288 979,48
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		182 017,74	139 594,46
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		16 067,62	16 175,80
Actions de société et politique de santé		14 963,42	12 012,02
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		119 826,94	141 090,27
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		415 408,26	662 754,00
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé			
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			1 959,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		415 408,26	660 795,00
<i>Programmes nationaux</i>		57 379,88	13 995,00
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		358 028,38	646 800,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		254 161,59	311 794,19
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		254 101,59	311 124,10
Frais d'appel de dons		163 262,68	233 084,66
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		56 015,38	49 762,63
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		34 823,53	28 256,81
Activités de récupérations			20,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		60,00	670,09
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév, Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		60,00	670,09
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		166 553,11	100 598,15
3.1 Frais d'information et de communication		38 197,23	50 650,15
Frais d'information et de communication externe		38 197,23	50 650,15
Frais d'information et de communication Interne			
3.2 Frais de fonctionnement		114 742,18	34 015,16
Frais de gestion		90 033,64	11 421,44
Formation administrative			
Impôts et taxes		4 514,83	3 475,17
Cotisation statutaire 10%		20 193,71	19 118,55
3.3 Autres charges		13 613,70	15 932,84
Charges financières			1,59
Dotations aux amortissements		13 613,70	15 035,95
Charges exceptionnelles			895,30
TOTAL DES EMPLOIS		1 442 526,28	1 672 998,37
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		46 242,00	23 824,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		1 488 768,28	1 696 822,37

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		2 700,00
Réalisées en France		2 700,00
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	18 185,42	60 822,43
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	42 163,20	40 338,00
TOTAL	63 048,62	101 160,43

AUDITA
25 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Site : 442 724 704 00030

12/03/2024 - 11:55

LA LIQUE CONTRE LE CANCER 013 - COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE		Décembre 2023	Décembre 2022
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 436 791,82	-1 580 664,81
1.1 Cotisations sans contrepartie		-82 848,00	-87 576,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-977 201,10	-923 074,48
Dons manuels non affectés		-965 690,54	-922 962,48
Dons manuels affectés		-11 055,56	-112,00
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-455,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-376 742,72	-570 014,33
Manifestations			
Ventes (dont abonnement à vivre)		-490,00	-580,00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-6 138,06	-55 475,15
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-6 150,18	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-50 133,74	-2 875,26
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-313 830,74	-511 083,92
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-23 824,00	-18 826,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 460 615,82	-1 599 490,81
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-28 152,46	-97 331,56
TOTAL		-1 488 768,28	-1 696 822,37

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	3 837 458,67	3 871 177,13
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-28 152,46	-97 331,56
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	64 071,22	63 613,10
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	3 873 377,43	3 837 458,67

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-63 048,62	-101 160,43
Bénévolat		-42 163,20	-40 338,00
Prestations en nature		-12 396,67	-34 952,42
Dons en nature		-8 488,75	-25 870,01
TOTAL		-63 048,62	-101 160,43

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2023	Téléphonie	911			911	229	
2023	Bibliothèque	1 009			1 009	68	
2023	Ordinateur	2 077			2 077	38	
Total		3 997			3 997	335	

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

AUDITA
28 Rue Sylvabelle
13006 Marseille
Siret : 442 724 704 00030

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	9	440		7603,2
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	10	2000		34560
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	19	2 440	0	42 163

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	5	8 353	5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	5	8 353	5

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	3 706
6257 - Réceptions	Restauration	606
...	...	
...	...	
...	...	
Total		4 312

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 10.356 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.